

Matériel informatique et équipement

Chaque étudiant ou étudiante pourra bénéficier de ce dispositif sur présentation d'une facture nominative, une seule fois sur l'ensemble de son cursus universitaire et après avis de la commission d'aide à l'achat de matériel informatique.

Cette aide peut être attribuée sur présentation d'un devis.

L'étudiant devra impérativement fournir un justificatif à la commission dès l'achat effectué.

L'équipement concerne :

- ▶ Soit un ordinateur : aide de 350 €
- ▶ Soit une tablette avec clavier : aide de 150 €

Modalités particulières

Les aides à l'achat d'un ordinateur peuvent être d'un montant supérieur si elles sont motivées par des besoins pédagogiques spécifiques. Un avis pédagogique du responsable de la formation devra être transmis à la commission.



Office 365 A3

A disposition gratuitement

Le service Office 365 A3 est la version sous abonnement d'Office 365, avec une utilisation en ligne et installable sur 5 PC/ 5 Tablettes / 5 mobiles, comprenant les applications comme Outlook, Word, PowerPoint, Excel et OneNote, afin de permettre aux étudiants de collaborer sur des documents, de communiquer et de créer des contenus.



Tous les utilisateurs de l'UVSQ peuvent créer et partager des documents en ligne. Cela nécessite l'adresse email et mot de passe UVSQ.

www.office.com

[> Téléchargez le tutoriel](#)

Office 365 A3



Contacts

► **UVSQ** - fsdiesocial.vu@uvsq.fr

Fatouhia BOINA-ASSANE

Conseillère en économie sociale et familiale
fatouhia.boina-assane@uvsq.fr - 01 39 25 57 34

Pascal Manegli

Responsable du service logement et du dispositif d'accueil des étudiants étrangers
pascal.manegli@uvsq.fr

Retrouvez de nombreuses informations sur les aides sur www.uvsq.fr

► **Assistantes sociales du CROUS**

service-social.paris-saclay@crous-versailles.fr
01 69 15 70 64

Françoise Bouchain - assistante sociale
Justine Deberse - assistante sociale

► **N° d'Allô Solidarités**

01 30 836 836 (département des Yvelines)

Il permet d'obtenir un RDV avec un travailleur social pour des difficultés d'ordre alimentaire, d'hébergement (accessible toute l'année).